

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	10
• absents	4
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 mars 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :  
21 mars 2022

Date d'affichage :

## Objet

Délibération n°04.2022

Vote du compte  
administratif

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc.  
Excusés : DRAMAIX Jean-Guy (a donné pouvoir à CORNAND Jean-Jacques), DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MILLET Jérôme), NOUVEL Alain (a donné pouvoir à Laurence MARCHAL)

Secrétaire de séance :

Mme MARCHAL Laurence

Sous la présidence de M. BLAIN Bruno, Adjoint au Maire (le Maire s'étant retiré de la séance), le Conseil municipal examine le compte administratif 2021 arrêté par le Maire et qui s'établit comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses: 190 908.49 € - Recettes: 212 397.33 €

soit un excédent de : 21 488.84 €

Compte tenu du report de l'exercice 2020 de + 263 263.80 €, le solde d'exécution se totalise à + 284 752.64 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses: 167 620.40 € - Recettes: 249 950.06 €

soit un excédent de : 82 329.66 €

Compte tenu du report de l'exercice 2020 de - 89 313.40 €, le solde d'exécution se totalise à : - 6 983.74 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif du Maire pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20220325-DELIB04\_2022-BF



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 mars 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

